

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 novembre 2006
(convocation du 13 novembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Novembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry (à cpter de 11 h 45)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. GRANET Michel à M. COUTURIER J. Louis (à cpter de 11 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 10)
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	Mme JORDA-DEDIEU à Mme FAYET Véronique (jusqu'à 10 h 10)
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à compter de 10 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvére (jusqu'à 10 h 10)
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel (à cpter de 12 h 00)
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. DAVID Jean-Louis à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. FAVROUL J. Pierre à M. MARTIN Hugues (jusqu'à 12 h 00)	M. QUANCARD Joël à M. DUPRAT Christophe
M. FAVROUL J. Pierre à M. MANGON Jacques (à cpter de 12 h 00)	M. REBIERE André à M. CASTEX Régis
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean	

ABSENT :

M. CORDOBA Aimé

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Franchissement Lucien Faure - Procédures préalables et de mise à l'enquête publique - Autorisations

Monsieur ROUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre établissement envisage la réalisation d'un franchissement urbain de la Garonne au droit de la rue Lucien Faure comprenant un pont mobile à travée levante et l'aménagement à ses extrémités de deux carrefours avec les quais existants, quai Bacalan en rive gauche et quai de Brazza en rive droite.

En réduisant le déficit de franchissements de la Garonne, cet ouvrage représente un équipement stratégique de développement des deux territoires urbains situés de part et d'autre du fleuve. Ce lien permet de connecter les deux rives de l'agglomération en aval du pont de Pierre en accueillant tous les modes de déplacements urbains dans la continuité des boulevards.

Le projet figure au Schéma Directeur des Déplacements Urbains Communautaires (SDDUC) et sa nécessité a été confirmée au Plan des Déplacements Urbains (P.D.U.).

Pour l'essentiel, le projet se caractérise par :

▲ un partage de l'emprise du pont pour :

- des véhicules légers et poids lourds en desserte locale sur 2 x 2 voies de 3 m, emprise similaire à celle des boulevards actuels
- un transport en commun en site propre sur 2 x 1 voies offrant la possibilité de connecter les trois lignes de tramway et les deux gares intermodales (secteur Ravezies et Cenon Pont Rouge)
- deux pistes cyclables monodirectionnelles de 1,50 m d'emprise chacune
- deux trottoirs de 1,80 m d'emprise minimum chacun

▲ un raccordement du pont aux quais existants avec des carrefours à feux, conférant un caractère urbain aux aménagements et dissuasif vis-à-vis du passage de poids lourds de transit

▲ une travée levante en partie centrale du pont qui permet le maintien des navigations fluviale et maritime, en dégageant une passe navigable de 110 m de large d'un tirant d'air équivalent à

- celui du pont d'Aquitaine, en position haute
- celui du pont de pierre, en position basse

Les piles de l'ouvrage encadrant la passe navigable sont équipées de protections contre les chocs des grands navires.

Compte tenu de sa nature et de son coût estimé, la mise en œuvre de ce projet nécessite le lancement de procédures de mise à l'enquête publique et plus particulièrement :

- une enquête publique, en application de la loi du 12 juillet 1983, (loi dite Bouchardeau) visant à la prise en compte des préoccupations environnementales révélées par les études d'impact et débouchant sur la déclaration de projet.

Le contenu du dossier d'études d'impact réglementaire présenté à l'enquête publique comprend une analyse de l'état initial, l'évaluation des incidences du projet notamment en matière de circulation, bruit, pollution d'air, navigation, hydrologie, et d'évaluation sociale et économique ainsi que les mesures envisagées pour réduire ou compenser leurs conséquences.

- Une enquête publique au titre de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 s'agissant d'un ouvrage et de travaux dans le fleuve régis par les dispositions du Code de l'Environnement (nomenclature) et pouvant avoir des effets sur les eaux superficielles et leurs usages.

En conclusion, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

autoriser M. le Président :

- à prescrire l'enquête publique de l'étude d'impact, dite Bourchardeau, et à accomplir toutes formalités afférentes à cette procédure,
- à solliciter auprès des services préfectoraux l'autorisation administrative d'exécution des travaux précités qui feront l'objet d'une enquête publique au titre de la loi sur l'Eau, et à accomplir toutes les formalités afférentes à cette procédure.
- à solliciter auprès des autorités compétentes toute décision relative à une procédure préalable à la réalisation effective des travaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 novembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 DÉCEMBRE 2006**

